

2014-4163  
2015-03-04

GROUPE	<b>2</b>	HERBICIDE
--------	----------	-----------

## **ARSENAL<sup>MD</sup> PowerLine**

### **Herbicide**

POUR UNE SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES SITES NON CULTIVÉS,  
SITES FORESTIERS EN PRÉPARATION, POUR UNE SUPPRESSION FOLIARE À  
FAIBLE VOLUME DE LA BROUSSAILLE ET UN TRAITEMENT DE SOUCHE COUPÉE

#### **SOLUTION**

#### **COMMERCIAL**

**GARANTIE** : Imazapyr, présent sous forme de sel d'isopropylamine ..... 240 g/L

**NO. D'HOMOLOGATION** 30203

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE DU À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

**ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

**CONTENU NET** : 0,1 L à 1 000 L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive, 5<sup>e</sup> étage  
Mississauga, ON L5R 4H1  
1-877-371-2273

ARSENAL est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

## PRÉCAUTIONS

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Sensibilisant cutané potentiel. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques lors de l'usage de l'herbicide **ARSENAL PowerLine**. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.

Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation.

Utiliser dans un endroit bien ventilé.

Ne pas contaminer les nappes d'eau ou appliquer à des endroits non spécifiés sur l'étiquette.

Bien se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation.

Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter de nouveau.

Ne pas entrer ou laisser entrer des gens dans les zones traitées avant que le produit pulvérisé ne soit sec.

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les végétaux aquatiques et terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées sous la section MODE D'EMPLOI.

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE**

NE PAS contaminer l'eau, les aliments pour humains, les semences ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Bien refermer les contenants afin d'éviter les déversements et la contamination.

Entreposer à une température supérieure à -12°C.

L'herbicide **ARSENAL PowerLine** ne devrait pas être mélangé ou entreposé dans des contenants ou des réservoirs de pulvérisation d'acier non doublé (sauf l'acier inoxydable).

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants Recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminez le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants Réutilisables à Remplissages Multiples**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

L'herbicide **ARSENAL PowerLine** est une solution aqueuse à mélanger avec de l'eau et un surfactant et appliqué comme traitement de pulvérisation pour une suppression tout au long de la saison de la plupart des graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces sur les sites non cultivés et pour une suppression du feuillage des broussailles à feuilles caduques indiquées sur l'étiquette. L'herbicide **ARSENAL PowerLine** peut aussi être utilisé comme un traitement de souche coupée afin de supprimer la repousse de la broussaille.

L'herbicide **ARSENAL PowerLine** doit être appliqué en post-levée sur les mauvaises herbes. Pour une activité maximale, les mauvaises herbes devraient être petites, émergées et en pleine croissance au moment du traitement de post-levée.

L'herbicide **ARSENAL PowerLine** est rapidement absorbé par le feuillage et les racines puis transloqué rapidement à travers la plante. Les plantes traitées cessent de croître peu de temps après l'application. La chlorose apparaît en premier sur les nouvelles feuilles et la nécrose se répand à partir de ce point. Sur les plantes vivaces, l'herbicide est transloqué à travers les organes de stockage souterrains et les tue, empêchant ainsi la repousse. La chlorose et la nécrose du tissu ne seront pas apparentes sur quelques espèces végétales herbacées avant deux semaines suivant l'application. La destruction complète des plantes herbacées peut prendre quelques semaines avant de se produire. Les espèces de broussailles à feuilles caduques peuvent ne pas présenter de symptômes jusqu'à une année après le traitement soit lorsqu'elles seront incapables de produire de nouvelles feuilles.

## **MISE EN GARDE - Pour traitement au sol seulement**

NE PAS utiliser sur les cultures destinées à l'alimentation humaine ou animale. ATTENTION : NE PAS faire paître aux endroits traités ou couper pour le foin; les études ne sont pas suffisantes pour supporter un tel usage.

NE PAS appliquer aux endroits où l'eau de ruissellement peut s'écouler sur les terres agricoles, car des dommages aux cultures pourraient en résulter. Éviter que ce produit vienne en contact avec les engrais, les insecticides, les fongicides et les semences.

Un dommage ou la perte d'arbres ou d'arbustes désirable peut survenir si l'herbicide **ARSENAL PowerLine** est appliqué aux endroits où leurs racines s'étendent ou aux endroits où le sol traité peut migrer pour entrer en contact avec leurs racines.

NE PAS appliquer sur les pelouses, les trottoirs, les entrées de cours, les terrains de tennis ou tout autre endroit semblable. Empêcher la dérive de la pulvérisation d'atteindre les plantes désirables.

Procéder à un nettoyage minutieux de l'équipement de pulvérisation afin d'éliminer toutes traces possibles de l'herbicide **ARSENAL PowerLine**, immédiatement après l'application. Laver à grande eau le réservoir, la pompe, les tuyaux souples et la rampe à plusieurs reprises après avoir enlevé les buses interchangeables et les filtres métalliques (nettoyer ces pièces séparément). Drainer et laver cet équipement à grande eau, loin des arbres et des plantes désirables. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de cet équipement.

**Ce produit doit être appliqué par des opérateurs autorisés seulement.**

## **MODE D'EMPLOI**

### **Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole**

NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins du sol ou du couvert de mauvaises herbes.

Pour l'application sur des emprises, aucune zone tampon n'est requise pour protéger les milieux terrestres vulnérables. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible qui réduit au minimum la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (p.ex. la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (p.ex. pulvérisation de grosses gouttelettes, réduction au minimum de la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des milieux aquatiques sensibles.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

### **Zones tampons**

Aucune zone tampon n'est requise en cas d'utilisation des méthodes ou équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière sous le vent la plus proche de ce point des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les pâturages, les zones riveraines et les terres arbustives), des habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des brouillards, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des ruisseaux, des réservoirs et des milieux humides), des habitats estuariens ou des habitats marins.

Méthode d'application	Utilisation	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection d'un:	
		habitat aquatique	habitat terrestre
Pulvérisateur agricole*	Zones non agricoles et non pâturés et préparation de terrain forestier	1	20**

\* Dans le cas d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur (rideau, écran protecteur) et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

\*\* Une zone tampon pour la protection des habitats terrestres n'est pas requise pour les applications sur les emprises, notamment les bords de routes et les ballasts de chemin de fer, les emprises de chemin de fer et hydroélectriques, les servitudes d'utilité et les routes.

Lorsqu'on emploie un mélange en réservoir, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

## GESTION DE LA VÉGÉTATION

L'herbicide **ARSENAL PowerLine** assurera une suppression tout au long de la saison de la plupart des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges, annuelles et vivaces, ainsi que de certaines plantes ligneuses à feuilles caduques, y compris les espèces suivantes :

### Les mauvaises herbes annuelles

Lupuline  
 Potentille de Norvège  
 Vergerette spp.  
 Séneçon (vulgaire)  
 Ortie royale<sup>1</sup>  
 Kochia à balais<sup>1</sup>  
 Chénopode blanc<sup>1</sup>  
 Moutarde spp.<sup>1</sup>  
 Amarante spp.<sup>1</sup>  
 Matricaire odorante  
 Herbe à poux spp.  
 Soude roulante<sup>1</sup>  
 Tabouret des champs  
 Laiteron potager<sup>1</sup>  
 Renouée liseron<sup>1</sup>

### Les graminées annuelles nuisibles

Pâturin (annuel)  
 Vulpin spp.<sup>1</sup>  
 Panic capillaire établi

#### Les mauvaises herbes vivaces/bisannuelles (b)

Silène enflé  
Chardon vulgaire (b)  
Bardane (b)  
Chardon des champs <sup>1</sup>  
Potentille (dressée)  
Trèfle ssp.  
Pissenlit  
Dompte-venin de Russie  
Liseron des champs  
Salsifis majeur (b)  
Verge d'or  
Euphorbe éssule  
Asclépiade  
Céraiste vulgaire  
Molène (b)  
Marguerite blanche

#### Les graminées vivaces/carex

Brome  
Pâturin comprimé  
Fétuque ssp.  
Chiendent  
Souchet comestible

#### Espèces ligneuses

Érable  
Peuplier  
Framboise  
Rosier aciculaire

<sup>1</sup> Le mélange en réservoir avec **BANVEL<sup>MD</sup> VM** ou le glyphosate (présent sous forme de sel isopropylamine, de sel potassium, de sel di ammonium ou de sel diméthylamine) est recommandé pour supprimer les biotypes de cette mauvaise herbe qui sont potentiellement résistants au Groupe 2 (consulter la section Mélanges en réservoir de cette étiquette pour plus de détails).

### Sites d'application

Un traitement de post-levée de l'herbicide **ARSENAL PowerLine** peut être utilisé pour supprimer la plupart des graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces et certaines espèces de broussailles sur les zones non agricoles ou non pâturées suivantes : les sites industriels, les bords de routes et les ballasts de chemin de fer, les traitements localisés pour les emprises de chemins de fer et d'hydro et les stations associées aux emprises de pipe-lines incluant les emplacements de puits, les parcs de réservoir, les stations de compression ou de soupape. **ARSENAL PowerLine** peut aussi être utilisé pour des applications dirigées pour la destruction sélective de plantes envahissantes dans les endroits naturalisés, incluant les zones et les parcs provinciaux ou fédéraux. L'herbicide **ARSENAL PowerLine** peut être appliqué seul ou mélangé en réservoir avec l'herbicide **BANVEL VM** ou le glyphosate (présent sous forme de sel isopropylamine, de sel potassium, de sel di ammonium ou de sel diméthylamine et homologué pour usage sur les terres non agricoles).

### Taux

Appliquer 3,0 litres de l'herbicide **ARSENAL PowerLine** par hectare. Pour les petites superficies, appliquer 30 mL par 100 m<sup>2</sup> (consulter le tableau pour des exemples.) Un surfactant non ionique (p. ex. Prosurf) devrait être ajoutée au taux de 0,25% v / v pour une performance optimale dans toutes les applications de post-levée.

Litres d'eau	Quantité d'herbicide <b>ARSENAL PowerLine</b>	Superficie couverte
1	30 mL	100 m <sup>2</sup>
5	150 mL	500 m <sup>2</sup>
10	300 mL	1,000 m <sup>2</sup>
20	600 mL	2,000 m <sup>2</sup>
50	1,5 litre	5,000 m <sup>2</sup>

### Mélanges en réservoir

Dans les zones non cultivées et non pâturées, l'ajout de l'herbicide **BANVEL VM** ou le glyphosate (présent sous forme de sel isopropylamine, de sel potassium, de sel di ammonium ou de sel diméthylamine et homologué pour usage sur les terres non agricoles) à l'herbicide **ARSENAL PowerLine** supprimera ces mauvaises herbes retrouvées sur l'étiquette de l'herbicide **ARSENAL PowerLine**, incluant les biotypes qui sont possiblement résistants au Groupe 2 et permettra aussi d'élargir la liste des mauvaises herbes supprimées pour inclure celles retrouvées sur l'étiquette du produit d'association.

Pour une activité maximale, appliquez les mélanges en réservoir lorsque les mauvaises herbes sont petites et en croissance active. Consultez l'étiquette du produit d'association en réservoir pour plus de renseignements sur les précautions, les mauvaises herbes additionnelles supprimées, les restrictions et le mode d'emploi.

Produit d'association en réservoir	Taux par hectare
Glyphosate (présent sous forme de sel isopropylamine, de sel potassium, de sel di ammonium ou de sel diméthylamine et homologué pour usage sur les terres non agricoles)	810 à 4320 g m.a. <sup>1</sup>
Herbicide <b>BANVEL VM</b>	2,1 à 4,6 L

<sup>1</sup> Pour la suppression des graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces à une dose de 810 à 4320 m.a./ha est équivalent à 1,5 à 8 L/ha de l'**herbicide liquide Roundup Transorb HC** (540 g m.a./L) ou 1,69 à 9 L/ha de la **solution herbicide Vantage Plus Max II** (480 g m.a./L). D'autres formulations de glyphosate peuvent nécessiter une conversion de la dose en fonction de la concentration de la matière active.

### Directives pour le mélange

1. S'assurer que le réservoir du pulvérisateur est propre avant l'utilisation. Suivre les recommandations de nettoyage spécifiées sur l'étiquette du produit qui a été utilisé auparavant.
2. Remplir le réservoir de la moitié aux trois-quarts avec de l'eau et débiter l'agitation.
3. Utiliser un instrument de mesure calibré, ajouter la quantité appropriée de produit associé si nécessaire.
4. Mélanger à fond.
5. Employer un instrument de mesure différent et ajouter la quantité requise de l'herbicide **ARSENAL PowerLine** au réservoir tout en maintenant l'agitation de la bouillie de pulvérisation.
6. Avec l'agitation de la bouillie en marche, ajouter la quantité requise de surfactant non-ionique.



7. Continuer l'agitation lors du remplissage du restant du réservoir avec de l'eau.
8. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur après utilisation.

## Équipement

### Équipement de pulvérisation à haut volume : les lances de haute pression ainsi que l'équipement de pulvérisation monté sur véhicule et à haut volume pour traitement dirigé

Pour les meilleurs résultats, faire l'application de l'herbicide **ARSENAL PowerLine** employé seul ou en association avec le glyphosate (présent sous forme de sel isopropylamine, de sel potassium, de sel di ammonium ou de sel diméthylamine et homologué pour usage sur les terres non agricoles) ou l'herbicide **BANVEL VM** en utilisant le moins d'eau possible pour obtenir une couverture uniforme du feuillage. L'usage d'un volume excessif de pulvérisation pourrait causer un écoulement sur le feuillage des plantes et pourrait réduire la performance. Traiter de façon uniforme avec un équipement au sol convenablement calibré avec 100 à 550 litres d'eau par hectare et une pression de pulvérisation de 175 kPa à 425 kPa.

Un agent réducteur de mousse peut être ajouté à la dose recommandée sur l'étiquette, en cas de besoin.

### Rampe : buses sur rampe, sur collecteur et buses à projection déportée

Mélanger la quantité recommandée de l'herbicide **ARSENAL PowerLine** employé seul ou en association avec le glyphosate (présent sous forme de sel isopropylamine, de sel potassium, de sel di ammonium ou de sel diméthylamine et homologué pour usage sur les terres non agricoles) ou l'herbicide **BANVEL VM** dans 100 à 550 litres par hectare dans le réservoir du pulvérisateur, en faisant fonctionner l'agitateur. Un agent réducteur de mousse peut être ajouté à la dose recommandée sur l'étiquette, en cas de besoin.

### Équipement manuel à bas volume

Les pulvérisateurs à dos et les pulvérisateurs sous pression du genre à pompe, ainsi que le nébulisateur à dos utilisés pour traitement dirigé sur les feuillages des mauvaises herbes.

## SUPPRESSION DE LA BROUSSAILE À FAIBLE DENSITÉ FOLIAIRE

L'herbicide **ARSENAL PowerLine** fournira une suppression de plusieurs espèces de broussailles incluant les espèces suivantes :

Tremble	Érable
Bouleau	Peuplier
Sapin	Épinette

### **Sites d'application**

Une application en postlevée de l'herbicide **ARSENAL PowerLine** peut être utilisée pour supprimer les espèces de broussailles dans les zones non cultivées, telles: les bords de route, chemin de fer et les couloirs de lignes électriques haute-tension et pour les canalisations.

### **Taux**

Bien mélanger de 1 à 1,5 L de l'herbicide **ARSENAL PowerLine** dans 100 L d'eau (1 à 1,5 % solution). Appliquer de 50 à 200 L de bouillie de pulvérisation par hectare. Ne pas dépasser la dose maximale de 3,0 L d'herbicide **ARSENAL PowerLine** par hectare. Un surfactant non ionique devrait être ajouté au taux de 0,25 % v / v pour une performance optimale dans toutes les applications de post-levée.

Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque la solution diluée est appliquée sur environ 70% du plant, incluant la cime. Un mouillage excessif du feuillage n'est pas requis. Mouiller mais ne pas pulvériser pas jusqu'au ruissellement du feuillage. Utiliser une faible pression et une buse à fente à jet plat avec un angle de pulvérisation de 40 degrés ou moins contribuera à un positionnement adéquat afin d'éviter la dérive du produit vers des zones non ciblées et réduire les dommages à la végétation environnante de sous-bois.

## **PRÉPARATION D'UN SITE FORESTIER**

L'herbicide **ARSENAL PowerLine** peut être utilisé pour une application directe, localisée ou en bande en vue de la préparation d'un site pour la plantation de jeunes plants d'épinette blanche ou de pin lodgepole dans la région de la forêt boréale seulement.

Les effets de l'herbicide **ARSENAL PowerLine** sont lents à se manifester sur les plantes cibles. L'efficacité maximale du produit devient apparente plus d'une saison complète de croissance après le traitement.

L'herbicide **ARSENAL PowerLine** devrait être appliqué au moins (6) mois avant la plantation de jeunes plantes d'épinette blanche ou de pin lodgepole car des dommages pourraient survenir. Délai de sécurité après le traitement: NE PAS pénétrer dans la zone traitée moins de 12 heures après traitement.

Consulter les autorités locales en matière de pesticides concernant les permis pouvant être requis.

### **Espèces supprimées**

Tremble et calamagrostide du Canada.

### **Dose et équipement**

Lors de l'application par pulvérisation directe ou localisée avec un équipement manuel à faible volume, mélanger soigneusement 2,5 % de l'herbicide **ARSENAL PowerLine** dans 100 L d'eau (2,5 % solution). Traiter jusqu'à la moitié (1/2) de la superficie totale du site en préparation en pulvérisant par zones ou bandes pour créer les sites de plantation. De façon égale, appliquer 8 mL de bouillie par mètre carré de zone traitée.

Lors des traitements localisés ou par bandes faits à l'aide d'un équipement d'application terrestre, appliquer 2,08 L de l'herbicide **ARSENAL PowerLine** dans 75 à 100 L de bouillie par hectare

traité. L'équipement devrait être conçu pour faire un traitement localisé ou en bande sur pas plus de la moitié (1/2) de l'unité d'application (ouverture d'un bloc de coupe).

Un surfactant non ionique (p. ex., Prosurf) devrait être ajouté au taux de 0,25 % v/v pour une performance optimale dans toutes les applications de post-levée.

## **TRAITEMENT DE SOUCHE COUPÉE**

L'herbicide **ARSENAL PowerLine** peut être employé pour supprimer la végétation ligneuse non désirée dans les zones non cultivées en appliquant l'herbicide une solution de l'herbicide **ARSENAL PowerLine** sur les cellules du cambium des surfaces récemment coupées de la souche. Les applications devraient être effectuées sur les souches récemment coupées lors des mois d'été et d'automne. **NE PAS** faire une application excessive de la solution causant un ruissellement ou un regroupement.

L'herbicide **ARSENAL PowerLine** peut être appliqué comme traitement sur une souche coupée pour supprimer la repousse des espèces de broussailles suivantes :

Aulne	Érable
Bouleau	Frêne
Cerisier	Peuplier
Chêne	Saule
Cornouiller	Sorbier
	Tremble

### **Dose et directives pour le mélange**

L'herbicide **ARSENAL PowerLine** peut être mélangé comme une solution diluée pour un traitement de souche. Pour préparer une solution diluée, mélangez 63 à 94 mL d'herbicide **ARSENAL PowerLine** avec 1 L d'eau. Une dose dans la gamme supérieure est recommandée pour une souche de plus large diamètre. Si les températures pourraient causer un gel de la bouillie à pulvériser un antigel (éthylène glycol) peut être employé pour éviter qu'un gel survienne. L'utilisation d'un surfactant non-ionique à un taux de 0,25% v/v peut améliorer le prélèvement jusqu'au cambium partiellement cicatrisé.

### **Mode d'emploi**

Pulvérisez ou brossez la solution sur la zone du cambium à la surface de la souche récemment coupée. Assurez que la solution est entièrement humide sur la zone du cambium (bois après l'écorce sur la souche).

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide, **ARSENAL PowerLine** est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide **ARSENAL PowerLine** et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population de mauvaise herbe si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **ARSENAL PowerLine** ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF au 1-877-371-2273.

BANVEL est une marque déposée de BASF Corporation, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

<sup>MD</sup>Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

**ARSENAL<sup>MD</sup> PowerLine****Herbicide**

POUR UNE SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES SITES NON CULTIVÉS,  
SITES FORESTIERS EN PRÉPARATION, POUR UNE SUPPRESSION FOLIAIRE À  
FAIBLE VOLUME DE LA BROUSSAILE ET TRAITEMENT DE SOUCHE COUPÉE

**SOLUTION****COMMERCIAL**

**GARANTIE** : Imazapyr, présent sous forme de sel d'isopropylamine ..... 240 g/L

**NO. D'HOMOLOGATION** 30203

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE DU À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

**ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

**CONTENU NET** : 0,1 L à 1 000 L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive, 5<sup>e</sup> étage  
Mississauga, ON L5R 4H1  
1-877-371-2273

ARSENAL est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

## PRÉCAUTIONS

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Sensibilisant cutané potentiel. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques lors de l'usage de l'herbicide **ARSENAL PowerLine**. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.

Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation.

Utiliser dans un endroit bien ventilé.

Ne pas contaminer les nappes d'eau ou appliquer à des endroits non spécifiés sur l'étiquette.

Bien se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation.

Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter de nouveau.

Ne pas entrer ou laisser entrer des gens dans les zones traitées avant que le produit pulvérisé ne soit sec.

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les végétaux aquatiques et terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées sous la section MODE D'EMPLOI.

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE**

NE PAS contaminer l'eau, les aliments pour humains, les semences ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Bien refermer les contenants afin d'éviter les déversements et la contamination.

Entreposer à une température supérieure à -12°C.

L'herbicide **ARSENAL PowerLine** ne devrait pas être mélangé ou entreposé dans des contenants ou des réservoirs de pulvérisation d'acier non doublé (sauf l'acier inoxydable).

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.